

CONVENTION DE COTUTELLE INTERNATIONALE DE THESE

Entre

L'Université François Rabelais de Tours, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (3 rue des Tanneurs - 37041 Tours cedex - France), représentée par son Président Michel LUSSAULT

et

L'Université de Chiang Mai, 239 Huay Kaew Road, Suthep, Muang, Chiang Mai 50200, Thaïlande, représentée par son président Pongsak ANGKASITH

il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE : OBJET DE LA CONVENTION.

Cette convention régit les modalités concernant la formation de Mademoiselle **Tanawan SAMLEERAT** en vue de la préparation d'une thèse de doctorat en cotutelle dont le sujet est : *Transmission mère-enfant du virus de l'immunodéficience humaine: rôle des anticorps neutralisants et mécanismes d'échappement du virus à la neutralisation*, sous la direction du Professeur Francis BARIN pour l'Université de Tours et du Professeur Pranee LEECHANACHAI pour l'Université de Chiang Mai.

TITRE I : MODALITES ADMINISTRATIVES.

Article 1 : Durée de la convention.

La présente convention prendra effet à la date d'inscription de l'étudiante et la fin en sera concrétisée par la soutenance de la thèse de doctorat, dans le respect de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales et de l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse.

La préparation de la thèse s'effectuera par périodes alternatives entre les deux établissements, en concertation avec les directeurs de thèse, selon le calendrier prévisionnel suivant :

1^{ère} année (2005/2006) : Université François Rabelais

2^{ème} année : Université de Chiang Mai et Université François Rabelais

3^{ème} année : Université François Rabelais et Université de Chiang Mai

L'étudiante devra suivre les enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués proposés par l'Ecole Doctorale « Santé, Sciences, Technologies » de Tours ou justifier d'un enseignement équivalent à l'Université de Chiang Mai.

Article 2 : Inscription.

Chaque année, l'étudiante sera inscrite dans les deux établissements conformément aux modalités et calendriers propres à chacun.

L'étudiante paiera ses droits d'inscription comme suit :

En 1^{ère} année : à l'Université François Rabelais
En 2^{ème} année : à l'Université de Chiang Mai
En 3^{ème} année : à l'Université de Chiang Mai

Article 3 : Couverture sociale.

L'étudiante reste couverte par son régime de sécurité sociale et le cas échéant en fonction des accords de réciprocité conclus entre la FRANCE et la THAILANDE. En ce qui concerne les autres risques, l'étudiante devra s'assurer qu'elle est couverte par son assurance personnelle.

TITRE II : MODALITES PEDAGOGIQUES.

Article 1 : Encadrement scientifique.

L'encadrement scientifique et la formation sont assurés dans le cadre de l'équipe INSERM ESPRI 19 – EA 3856 dirigée par le professeur ROINGEARD à l'Université François-Rabelais de Tours, et dans le cadre de l'équipe de Microbiologie dirigée par le professeur LEECHANACHAI à l'Université de CHIANG MAI.

Chaque université s'engage à assurer, pendant la durée de la convention, la mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des travaux.

Article 2 : Directeurs de thèse.

Monsieur le Professeur Francis BARIN et Madame le Professeur Pranee LEECHANACHAI sont désignés comme directeurs de thèse et s'engagent à exercer pleinement ces fonctions.

Article 3 : Modalités de soutenance.

Le jury sera proposé par les deux directeurs de thèse et désigné par les présidents de chaque établissement, après avis des instances compétentes et en fonction des exigences propres à la réglementation de chaque pays. Il sera composé d'au moins quatre et d'au plus huit membres. Il comprendra les deux directeurs de thèse et également des personnalités extérieures aux deux établissements. Les membres seront répartis à parité pour chacun des deux pays. Le jury désigne son président d'un commun accord.

Le résumé de la thèse sera rédigé en 3 langues (Français, Thaïlandais, Anglais) et distribué selon les termes de chaque université. La thèse sera rédigée en langue anglaise et soutenue en langue anglaise à l'Université de CHIANG MAI. Lorsque cette langue ne sera pas le français, la rédaction sera complétée par un résumé substantiel en langue française. La thèse pourra inclure des articles acceptés ou publiés dans une langue étrangère à celle des pays contractants.

L'équipe de recherche INSERM ESPRI 19 – EA 3856 pour l'Université François-Rabelais de Tours se chargera des frais de déplacement des membres du jury français, et l'Université de CHIANG MAI se chargera de leurs frais de séjour (Faculté de Technologie Médicale, dans le cadre du Programme de coopération Franco-Thaïlandais

pour l'enseignement supérieur et la Recherche intitulé : "Optimiser la prévention de la transmission Mère - Enfant du VIH et la prise en charge des enfants et adultes infectés par le VIH en Thaïlande" et du projet collaboratif "Transmission mère-enfant du VIH: recherche de déterminants immuno-virologiques" avec l'IRD URI 174/PHPT").

Article 4 : Délivrance du diplôme.

Sur le rapport d'une soutenance unique, l'Université François-Rabelais de Tours et l'Université de CHIANG MAI s'engagent à délivrer simultanément un diplôme de docteur de chacune d'entre elles.

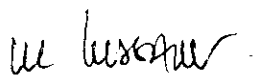
Sur le ou les diplômes de docteur figurent la spécialité ou discipline, le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux, la mention de cotutelle internationale, les noms et titres des membres du jury et la date de soutenance.

Article 5 : Dépôt et signalement.

Le dépôt, le signalement et la reproduction de la thèse susmentionnée, soutenue selon la procédure de cotutelle, se feront conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chacun des pays concernés.

Fait à Tours, - 9 FEV. 2007
le.....

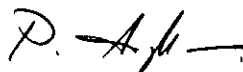
Le Président de l'Université François-Rabelais de Tours



Michel LUSSAULT

Fait à Chiang Mai,
le...11/01/07.....

Le Président de l'Université de Chiang Mai



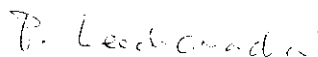
Pongsak ANGKASITH

Le Directeur de thèse en France



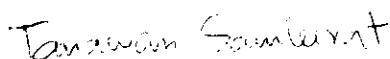
Francis BARIN

Le Directeur de thèse en Thaïlande



Pranee LEECHANACHAI

La doctorante



Tanawan SAMLEERAT